

CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 27 novembre 2019, tenue dès 18.30 h au Centre des Epancheurs.

Présidence : M. Albrecht Ehrensperger

Procès-verbal : Mme Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

M. A. Ehrensperger, président, PSN : ouvre la séance et salue les conseillers généraux, les membres du Conseil municipal, la presse ainsi que les citoyens présents à cette séance. Il souhaite la bienvenue à Mme Mathilde Ram-Zellweger, qui remplace M. Daniel Burkhalter et qui participe à sa première séance du Conseil général.

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2019
3. Plan financier 2020-2024 : décision (J.-P. Devaux)
4. Budget de fonctionnement 2020, quotité d'impôt : approbation (J.-P. Devaux)
5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 483'573.- TTC pour l'assainissement du réseau moyenne tension (16'000 Volts) entre les stations transformatrices « Vichon » et « Vergers » et l'assainissement des distributions d'énergie de grande puissance en basse tension (TGBT) des stations « Vergers » et « Montagu » : arrêté du Conseil général (A. Binggeli)
6. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 35'055.60 TTC pendant 5 ans (2020-2024) en vue de la conclusion d'un contrat de maintenance pour le réseau multimédia (télé-réseau) avec la société VIDEO 2000 : décision (A. Binggeli)
7. Crédit d'engagement de CHF 674'715.- TTC pour l'aménagement de zones 30 km/h et zone de rencontre sur le territoire communal – Décompte final accusant un dépassement de CHF 33'030.55 TTC : approbation (C. Ferrier)
8. Crédit d'engagement de CHF 99'864.- TTC et crédit complémentaire de CHF 60'000.- pour procéder à des investigations à St-Joux (soit un crédit total de CHF 159'864.- TTC) – Décompte final : information (C. Ferrier)
9. PGEE – Crédit-cadre de CHF 1'692'000.- TTC pour l'assainissement de divers secteurs – Décompte final : information (C. Ferrier)
10. Règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations : arrêté du Conseil général (R. Matti)
11. Règlement pour la gestion d'un fonds spécial « destiné à promouvoir le développement de l'économie et du tourisme » et abrogation du règlement concernant le fonds destiné à promouvoir le développement de l'économie : arrêté du Conseil général (J.-P. Devaux)
12. Valorisation des places de la Gare et du Marché : information (C. Ferrier)
13. Zone de détente de St-Joux – Pollution et instabilité : information (C. Ferrier)
14. Position CM et décision CG sur la motion PSN (V. Stöpfer) « Protection d'espèces végétales à La Neuveville : lutter contre les néophytes envahissants, menace pour les plantes, les animaux et les humains » (C. Ferrier)
15. Position CM et décision CG sur la motion PSN (M. Moeschler et A. V. Petrig) « Développement durable au sein des services communaux » (R. Matti)
16. Position CM et décision CG sur la motion PSN (W. Lehmann) « Plan de gestion des déchets » (C. Ferrier)
17. Nomination du président ou de la présidente, du vice-président ou de la vice-présidente et des scrutateurs ou des scrutatrices du Conseil général pour 2020
18. Interventions parlementaires et développements
19. Questions simples et traitement
20. Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 30 conseillères et conseillers jusqu'au point n°3.

Mme Tamara Michel, FOR, participe à la séance depuis le point n°4, ce qui amène à un total de 31 conseillères et conseillers.

Mme Adèle Wingo, PSN, participe à la séance depuis le point n°11, ce qui amène à un total de 32 conseillères et conseillers.

- Forum Neuvevillois (FOR)** : Mmes Michel Tamara, Orha Sanda, Ram-Zellweger Mathilde
MM. Chapuis Yann, Guillaume Alain, Hofstetter Michaël, Latscha Jean-Pierre, Olivieri Giuseppe, Perrenoud Virginien, Schleppey Aurèle, Weber Stéphane
- Parti Libéral Radical (PLR)** : Mmes Andrey Odyle, Chevailler Monique, Imer Milly, Müller Maryse
MM. Burdet Michel, Burkhalter Luc, Daep Martin, Gorgé André, Kurth Roland, Longo Luca, Morand Patrick
- Parti Socialiste Neuvevillois (PSN)** : Mmes Bloch Denise, Petrig Anna Valentina, Stoepfer Véronique, Wingo Adele, Wingo Céleste
MM. A Marca Patrice, Friedli Paul, Lehmann Willy, Schori Christophe
- Excusé-e-s** : Mmes Känel Céline (FOR), Moeschler Mondine (PSN)
MM. Nicolet Christophe (FOR)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2019

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté, sans modification.

3. Plan financier 2020-2024 : décision (J.-P. Devaux)

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : informe qu'il y a un déficit du compte de fonctionnement. La commission des finances va en discuter et proposer de réduire les investissements afin d'alléger la charge d'amortissements qui augmente d'année en année et cela jusqu'en 2029. Il relève que le patrimoine administratif lors du passage au système MCH2 doit être amorti sur 16 ans. Le dernier amortissement de ce changement sera effectué en 2029. Il relève que le plan présenté par le Conseil municipal est en peu plus léger avec des projets prioritaires comme la Place de la Gare et St-Joux. Il souhaite ouvrir le débat et demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. M. Burdet, PLR : « *Le plan financier 2020-2024 est ambitieux. Il prévoit un investissement global de CHF 16,4 millions, financé à raison de 66 % par l'impôt. Il en résulte une charge d'amortissement croissante jusqu'en 2029 avant un léger fléchissement. Cette charge atteint déjà CHF 1,2 millions pour le prochain exercice. Le Conseil municipal a, dans une première phase, déjà procédé à une priorisation amenant un report de certains projets au-delà de 2024. Le Parti Libéral-Radical accepte le plan financier présenté tout en enjoignant le Conseil municipal d'être très sélectif sur les prochains investissements.* »

M. A. Guillaume, FOR : relève que le Parti Forum s'est plongé dans la lecture de ce document et remercie le Conseil municipal. Il ajoute que le plan financier proposé est très ambitieux et propose de l'accepter.

M. C. Schori, PSN : déclare que le plan financier paraît très ambitieux et qu'il faudra poser les priorités.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général accepte le plan financier 2020-2024.**

4. Budget de fonctionnement 2020, quotité d'impôt : approbation (J.-P. Devaux)

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : indique qu'en 2019, le déficit budgétaire est de CHF 278'006.70 contre CHF 645'598.13 pour le budget 2020. La différence est due à des éléments indépendants de notre volonté, par exemple, baisse de rentrées fiscales pour les personnes morales, baisse de rentrées des écolages de la part des tiers et plus de CHF 215'000.- de péréquation financière. Une augmentation de la culture et des loisirs a été décidée par le canton, comme une charge unique liée à la mise au net des mesures de sécurité au travail, des travaux d'entretien d'immeubles communaux financés par les réserves, soit les fonds alimentés ces dernières années. Il ajoute que la commission des finances va se réunir au printemps prochain pour examiner les mesures soumises au Conseil municipal en vue de réduire le déficit pour le budget 2021. Il ajoute que le Conseil municipal recommande d'approuver le budget présenté. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. A. Schleppey, FOR : *« Au vu des diverses remarques consignées dans le rapport préliminaire du budget 2020, comme à l'examen des chiffres détaillés fournis dans le reste de ce vaste document, Forum formule ici les remarques suivantes : Il est impératif que la commission des finances, en coopération avec l'administration des finances, suive la remarque formulée lors de sa dernière séance du 28 octobre 2019, soit de prévoir plus de séances en début d'année prochaine afin d'assurer un suivi plus précis de l'utilisation de ce budget 2020, tout en tenant compte et en anticipant l'évolution probable des 3 à 4 prochaines années, sachant aussi qu'il est vraisemblable que certaines dépenses devront être remises en question. Comme notre commune se trouve être l'une des 3 plus "riches" du Jura bernois, la contrainte de la péréquation financière imposée par le canton, devient un facteur majeur qui péjorera nettement nos 3 prochaines années de budget et d'exercice financier. Au vu des engagements financiers qui pourraient être validés encore ce soir d'une part, et au vu des montants et de la complexité de ce budget élaboré d'autre part, Forum tient à remercier l'administrateur des finances pour le travail accompli et le rapport complet fourni au Conseil général qui sera un outil majeur pour la prise des prochaines décisions de notre administration, comme de notre présente assemblée. Après s'être posé diverses questions, suite à l'inquiétude liée à ce déficit structurel important, comme à la prise de conscience que les belles années financières sont plutôt derrière nous, Forum propose d'approuver ce budget, tout en tenant compte de la première remarque énoncée tout à l'heure, soit une collaboration plus étroite entre la commission des finances et l'administration des finances. »*

M. M. Burdet, PLR : *« Le budget présente un excédent de charges important de CHF 645'598.-. Ceci est dû entre autres à une augmentation de la péréquation financière (en 2020, CHF 1,25 millions), à la charge d'amortissements, elle aussi en augmentation, charges qui vont encore croître ces deux prochaines années. De plus, on relève une perte d'entrée fiscale d'une personne morale qui a changé de propriétaire, une perte de contribution à la formation suite à la fermeture du Foyer et à l'augmentation sensible du secteur culture, sports et loisirs, en raison notamment de trois événements particuliers. A ce sujet, on est en droit de se demander si l'organisation du départ d'une étape du Tour de Romandie apporte beaucoup à La Neuveville. Vu cette situation, il est évident que des mesures doivent être prises pour maîtriser ce déficit et le réduire autant que possible. Les rentrées fiscales extraordinaires de 2018 ne vont pas se répéter. Comme le signale le rapport du Conseil municipal, nous citons : "Il est important de stopper cette spirale négative dans les plus brefs délais.". Une analyse approfondie devra être faite de chaque position du budget 2021, quel que soit le montant, sans a priori et sans augmentation de la quotité d'impôt qui est déjà légèrement supérieure à celle de Bienne, 1.65 contre 1.63. Le Parti Libéral-Radical approuve néanmoins la proposition de budget 2020 et remercie le Conseil municipal et en particulier l'administrateur des finances pour l'excellent travail effectué et leur souhaite toute l'énergie nécessaire pour trouver des solutions adéquates. »*

M. C. Schori, PSN : « Le Parti Socialiste Neuvevillois accepte le budget de fonctionnement 2020 malgré l'excédent de charges. Nous tenons à relever ici que, suivant l'évolution de la situation financière, il faut faire le maximum pour maintenir la quotité d'impôt actuelle et de n'envisager une augmentation qu'après avoir épuisé toutes les autres possibilités. »

La parole n'étant plus requise, le président passe aux votes :

- a) **A l'unanimité, le Conseil général approuve la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux ainsi que le taux de la taxe immobilière, les deux étant inchangés par rapport à 2019,**
b) **A l'unanimité, le Conseil général accepte le budget 2020.**

5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 483'573.- TTC pour l'assainissement du réseau moyenne tension (16'000 Volts) entre les stations transformatrices « Vichon » et « Vergers » et l'assainissement des distributions d'énergie de grande puissance en basse tension (TGBT) des stations « Vergers » et « Montagu » : arrêté du Conseil général (A. Binggeli)

Message du Conseil municipal : « Les infrastructures souterraines du réseau moyenne tension (3 x 16'000 Volts), qui transportent l'énergie depuis le point de fourniture principal (Ruveau) aux stations transformatrices, nécessitent un assainissement des tronçons qui ont atteint leur durée de vie technique (les câbles sont âgés de plus de 50 ans). Il en va de même pour les distributions d'énergie de grande puissance en basse tension (TGBT). La sécurité au travail pour les intervenants ainsi que la garantie d'un approvisionnement fiable passent par une approche proactive de la maintenance et de l'assainissement. Liaison moyenne tension entre les stations transformatrices « Vichon » et « Vergers » : Ce tronçon doit impérativement être réalisé en 2020, afin de supprimer le câble provisoire posé au sud de l'autoroute. Le nouveau tracé passe sous l'autoroute et la voie CFF et emprunte le chemin des Vergers. Déplacement et remplacement de la TGBT de la station transformatrice « Vergers » : Afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement et permettre l'arrivée de la nouvelle liaison moyenne tension « Vichon-Vergers » la distribution d'énergie de grande puissance en basse tension (TGBT) doit être déplacée/remplacée. Cette opération est dictée par les normes de sécurité au travail, simplifie les travaux de maintenance et améliore notablement la sécurité de l'approvisionnement en énergie. Remplacement de la TGBT station transformatrice « Montagu » : Afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement, la distribution d'énergie de grande puissance en basse tension (TGBT) obsolète doit être remplacée. Cette opération est dictée par les normes de sécurité au travail, simplifie les travaux de maintenance et améliore notablement la sécurité de l'approvisionnement en énergie. Récapitulation des coûts :

Infrastructure	Génie civil	Génie électrique	Coûts total des travaux
Liaison MT « Vichon – Vergers »	300'000.00	83'000.00	
Distribution TGBT « Vergers »		29'700.00	
Distribution TGBT « Montagu »		36'300.00	
TOTAL par nature de prestations	300'000.00	149'000.00	449'000.00
		TVA 7,7 %	34'573.00
		TOTAL TTC	483'573.00

Préavis des commissions de l'équipement et des finances : La commission de l'équipement, lors de sa séance du 23 octobre 2019, et la commission des finances, lors de sa séance du 28 octobre 2019, ont préavisé favorablement le crédit requis en vue de la réalisation de ces travaux d'assainissement indispensables au bon fonctionnement du réseau électrique. Conclusion : Le Conseil municipal soutient ces travaux d'assainissement qui permettent d'assurer la sécurité au travail des collaborateurs appelés à manipuler les appareils et parallèlement de garantir un approvisionnement sûr et durable pour notre Commune. En ce sens, il recommande au Conseil général d'approuver le montant de CHF 483'573.- TTC pour l'assainissement du réseau moyenne tension entre les stations « Vichon » et « Vergers » ainsi que le remplacement des distributions d'énergie de grande puissance en basse tension (TGBT) des stations « Vergers » et « Montagu ».

M. A. Binggeli, conseiller municipal : relève que cela permettra de faire enfin disparaître les câbles oranges 16'000 volts qui passent sur les échafaudages. Il ajoute que le Conseil général n'a pas d'autre choix que d'accepter le budget vu que l'ESTI veut laisser ces câbles orange arriver à bout de course. Il indique que cela leur a pris beaucoup de temps pour arriver avec la demande de budget, car les premières propositions du bureau d'ingénieur auraient coûté le double et qu'il a fallu réaliser plusieurs négociations avant d'arriver au projet présenté.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. P. Friedli, PSN : « *Le Parti Socialiste Neuvevillois soutient ces investissements nécessaires pour la bonne marche du réseau électrique. Ils permettent d'assurer une qualité d'approvisionnement pour les années futures et la sécurité pour son entretien.* »

M. P. Morand, PLR : « *Pour garantir la distribution d'énergie, sa fiabilité, simplifier les travaux de maintenance et ainsi aussi se mettre aux normes de sécurité en vigueur, les infrastructures d'un autre temps qui se trouvent dans le secteur Vichon, Vergers et Montagu doivent être rapidement assainies. Le canton a également fixé au plus tard fin 2020 pour que les infrastructures provisoires actuellement mises en place soient définitivement retirées. La fraction PLR soutient ce crédit d'engagement important et nécessaire et vous demande d'en faire de même.* »

M. G. Olivieri, FOR : « *Au nom de Forum, nous vous suggérons d'accepter la demande de ce crédit d'engagement de CHF 483'573.- TTC, nécessaire à l'assainissement de ces deux réseaux de distribution électrique. Les commissions de l'équipement et des finances ayant déjà débattu sur cette demande et donné leur avis favorable, nous demandons aux membres du Conseil général, ici présents, d'en faire autant.* »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général accepte la demande de crédit d'engagement de CHF 483'573.- TTC requise.**

6. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 35'055.60 TTC pendant 5 ans (2020-2024) en vue de la conclusion d'un contrat de maintenance pour le réseau multimédia (télé-réseau) avec la société VIDEO 2000 : décision (A. Binggeli)

Message du Conseil municipal : « *Le service de l'équipement doit adapter ses structures aux conditions du marché et de l'évolution des technologies de l'informatique et de la communication. Le contrat de maintenance avec VIDEO 2000 est calculé sur le nombre d'abonnés actifs du télé-réseau pour un montant de CHF 2.62 TTC par abonné et par mois. La durée du contrat est de 5 ans. Il sera ensuite renouvelé d'année en année. Cette mission comprend la prise en charge technique de notre réseau câblé, l'entretien préventif périodique du réseau ainsi qu'un service d'astreinte, de surveillance et de dépannage pour le télé-réseau communal de La Neuveville. La maintenance doit assurer un niveau de signal parfait avec une haute disponibilité chez l'abonné. Elle est réalisée une fois par an. La planification est toujours organisée avec le réseau partenaire. Un rapport d'entretien est remis au réseau partenaire dans les deux mois qui suivent la fin des derniers travaux de maintenance. Le service d'astreinte réceptionnera les annonces de dépannage via le centre d'appel VIDEO 2000 ou à travers les systèmes de surveillance automatisés. Il déclenchera les interventions. La disponibilité du service d'astreinte et du service de dépannage est assurée pendant 365 jours par an et 24 heures sur 24. Les coûts : Sur la base de 1'115 abonnés (valeur au 1er janvier 2019) le coût annuel est de CHF 35'055.60 TTC. Le coût annuel variera en fonction du nombre d'abonnés au 1er janvier de chaque année. Préavis des commissions de l'équipement et des finances : La commission de l'équipement, lors de sa séance du 23 octobre 2019, et la commission des finances, lors de sa séance du 28 octobre 2019, ont préavisé favorablement cette dépense périodique. Conclusion : Le Conseil municipal recommande au Conseil général de bien vouloir approuver la dépense périodique requise, qui permettra la conclusion d'un contrat d'une durée de 5 ans pour la maintenance du réseau par la société VIDEO 2000.* »

M. A. Binggeli, conseiller municipal : relève qu'après le départ de notre spécialiste en télé-réseau, personne n'a été réengagé à ce poste. Cette prestation remplace quasiment le salaire d'un employé plein temps. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. P. Morand, PLR : « Après le départ du titulaire du poste et au vu des difficultés à trouver une nouvelle personne avec les connaissances spécifiques requises pour occuper ce poste de maintenance multimédia, le fait de se tourner vers VIDEO2000 est selon la fraction PLR un très bon compromis avec de nombreux avantages. En plus des connaissances techniques spécifiques des systèmes, de la maintenance de ceux-ci, VIDEO 2000 garantit également un service de dépannage pour un coût annuel tout à fait raisonnable et supportable pour les abonnés. La fraction PLR tient ici à préciser que ce coût serait plus élevé si la commune devait engager une personne à ce poste et garantir les mêmes prestations. La fraction PLR accepte et vous invite également à accepter cette dépense périodique. »

M. P. Friedli, PSN : « Le Parti Socialiste Neuvevillois approuve la conclusion de ce contrat de maintenance autant pour l'intérêt financier que pour la partie technique. Nous demandons que notre service technique accompagne suffisamment nos clients de ce réseau pour qu'ils continuent d'être bien desservis. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général accepte cette demande de contracter une dépense périodique de CHF 35'055.60 TTC pendant 5 ans (2020-2024).**

7. Crédit d'engagement de CHF 674'715.- TTC pour l'aménagement de zones 30 km/h et zone de rencontre sur le territoire communal – Décompte final accusant un dépassement de CHF 33'030.55 TTC : approbation (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal : « Depuis 2013, l'Office des ponts et chaussées (OPC) et la Commune de La Neuveville ont travaillé ensemble pour l'aménagement de zones 30 km/h dans la localité. Pour l'étude de ces différents aménagements, le bureau d'ingénieurs RWB Berne SA a été mandaté, se basant sur le plan directeur de la vieille ville établi en 2007 et sur l'intention des autorités communales de modérer la circulation dans la vieille ville et les quartiers d'habitation. En outre, le canton a souhaité sécuriser la traversée de la ville d'ouest en est pour tous les usagers de la route, y compris les piétons. Dans cette optique, une demande de déclassement de la route cantonale no 5, pour permettre l'instauration d'une zone de rencontre sur le tronçon de la Grand-Rue, a été faite par les autorités cantonales et communales. Cette requête a été acceptée par l'Office fédéral des routes (OFROU).
Descriptif du projet : Deux périmètres d'étude ont été définis : Vieille ville élargie (Grand-Rue, route de Neuchâtel, avenue des Collonges, route du Château, rues communales, place du Marché et place de la Gare) et secteur Est (chemin de St-Joux, chemin des Prés-Guëtins). Ces derniers ont été répartis en plusieurs secteurs : Secteur 1 – Route de Neuchâtel / Secteur 2 – Grand-Rue Centre / Secteur 3 – Avenue des Collonges/ Secteur 4 – Porte d'entrée Route du Château / Secteur 5 – Rues communales / Secteur 6 - Place du Marché et Place de la Gare / Secteur 7 – Chemin de St-Joux / Secteur 8 – Chemin des Prés-Guëtins. Estimatif des coûts : Les coûts globaux pour l'aménagement de zones 30 km/h et d'une zone de rencontre ont été répartis entre le Canton, la Commune et le syndicat de communes Service des eaux TLN. Le coût total s'élève à CHF 2'128'355.- TTC. La part communale est de CHF 998'216.- TTC dont CHF 323'501.- TTC ont été budgétisés dans les travaux du PGEE et de l'électricité. La demande de crédit présentée au Conseil général a ainsi été de CHF 674'715.- TTC. Le 2 décembre 2015, le Conseil général a approuvé cette demande de crédit d'engagement pour une gestion de la circulation par l'aménagement de zones 30 km/h et d'une zone de rencontre sur le territoire communal.

Enumération des travaux effectués :

Route de Neuchâtel (jusqu'à l'école de commerce), superstructure et infrastructure

Grand-Rue, superstructure et infrastructure

Avenue des Collonges, superstructure et infrastructure

Route du Château, ralentisseur

Rues communales, signalisation et marquage

Chemin de St-Joux, ralentisseurs

Chemin des Prés-Guëtins, trottoir

Rues communales, nouveaux totems

Projet additionnel : Afin d'obtenir une meilleure cohérence et compréhension, la Municipalité a demandé au bureau d'ingénieur RWB Berne SA d'étudier l'extension à la partie sud-ouest, à savoir : Rue du Lac / Chemin des Vergers / Chemin du Stade / Chemin de la Plage / Chemin de Bellerive

/ Promenade Jean-Jacques Rousseau / Quai Maurice Moeckli. Ce projet a été validé par l'Office des ponts et chaussées (OPC) et l'autorisation octroyée. Toutes les rues de la partie sud-ouest seront en zone 30 km/h sauf le Quai Maurice Moeckli qui deviendra une zone piétonne. Coût des travaux de génie civil par projet (sans honoraires d'ingénieurs, marquages, électricité et divers)

Trottoir au chemin des Prés-Guëtins	CHF	73'318.30
Ralentisseurs au chemin de St-Joux	CHF	30'928.35
Zone 30 km/h et zone de rencontre à la route de Neuchâtel, Grand-Rue et avenue des Collonges	CHF	266'098.20
TOTAL TTC	CHF	370'344.85

Décompte final par domaine

Prestations des bureaux d'ingénieurs (tous les projets)	CHF	158'554.95
Travaux de génie civil (tous les projets)	CHF	370'344.85
Travaux pour les conduites électriques (route de Neuchâtel, Grand-Rue, avenue des Collonges)	CHF	93'601.55
Travaux de mise à terre des bâtiments (route de Neuchâtel, Grand-Rue, avenue des Collonges)	CHF	7'744.30
Marquage et signalisation (tous les projets)	CHF	70'588.30
Divers (tous les projets)	CHF	6'911.60
TOTAL TTC	CHF	707'745.55
Montant du crédit d'engagement TTC	CHF	674'715.00
Solde à charge de la Commune TTC	CHF	33'030.55

Précisions : Lors de l'établissement par le bureau d'ingénieur de l'offre de base pour le projet de la route de Neuchâtel (jusqu'à l'école de commerce), Grand-Rue et avenue des Collonges, certains travaux liés au domaine de l'électricité, n'ont pas été pris en considération. Il s'agit des mises à terre des bâtiments ainsi que l'abaissement de conduites électriques existantes, suite à de nouvelles directives de l'Office des ponts et chaussées (OPC). Les différentes factures relatives à ces travaux, qui se montent à CHF 93'601.55 TTC, ont été comptabilisées dans le crédit d'engagement de CHF 674'715.- TTC. Conclusion : Le Conseil général est prié de constater que le crédit d'engagement à disposition, d'un montant de CHF 674'715.- TTC, accuse un dépassement de CHF 33'030.55 TTC, soit 4.9 %, qu'il est invité à approuver. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : ajoute qu'il est déçu par le fait de devoir présenter un dépassement, mais demande de l'approuver. Il relève que ce dossier a été suivi de très près et malheureusement, suite aux directives de l'OPC, des travaux supplémentaires ont dû être ajoutés. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme O. Andrey, PLR : « Le PLR approuve le décompte final pour les travaux de la zone 30 km/h et souhaite mettre en avant le dépassement du budget dû à des travaux supplémentaires de mise à terre et de conduites électriques. Cependant, ces travaux se devaient d'être faits lorsque la route était ouverte. Cette zone 30 km/h est importante pour la sécurité de tous et doit être respectée par les automobilistes et les cyclistes. Le PLR remercie le Conseil municipal et la gestion du territoire pour ce projet qui est une réussite et pour le travail fourni. »

M. J.-P. Latscha, FOR : « Les causes du dépassement du crédit d'engagement sont clairement expliquées, avec force détails, dans le message du Conseil municipal par le chef du département de la gestion du territoire, M. Christian Ferrier. Vu l'ampleur des travaux réalisés dans des conditions souvent difficiles, Forum se permet de qualifier ce dépassement d'insignifiant, moins de 5% alors qu'une règle non écrite admet un 10 %. En effet, notre cité n'a pas souvent eu l'occasion de vivre un chantier d'une telle envergure, allant de l'Avenue des Collonges à la limite cantonale Berne/Neuchâtel. Le résultat obtenu est tout simplement extraordinaire avec les zones 30 de part et d'autre de la nouvelle zone de rencontre au centre ville ainsi que le réaménagement de la chaussée et des trottoirs, la pose de potelets sensibles et autres grands totems, etc., du tout beau travail. Un grand merci au responsable du dicastère de la gestion du territoire et à toutes les personnes qui ont œuvré à ses côtés. En conséquence, Forum vous demande d'accepter le dépassement de CHF 33'030.55 TTC figurant au point 7 de l'ordre du jour. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve ce décompte final accusant un dépassement de CHF 33'030.55 TTC.**

8. Crédit d'engagement de CHF 99'864.- TTC et crédit complémentaire de CHF 60'000.- pour procéder à des investigations à St-Joux (soit un crédit total de CHF 159'864.- TTC) – Décompte final : information (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal : « Par son courrier du 16 octobre 2013, l'Office des eaux et des déchets (OED) avait rappelé à la Commune que l'ancienne décharge de St-Joux, considérée comme un site pollué, nécessitait une investigation. Lors de sa séance du 7 octobre 2016, le Conseil général a approuvé une demande de crédit d'engagement de CHF 99'864.- TTC. Il a également approuvé un crédit complémentaire de CHF 60'000.- TTC dans sa séance du 29 novembre 2017. Le montant total du crédit se monte donc à CHF 159'864.- TTC. Une première phase d'investigation, basée sur les analyses d'air interstitiel et de matériaux solides du sous-sol, a donc été réalisée et a permis de caractériser le potentiel de pollution et la hauteur des remblais présents sur le site. La deuxième phase d'investigation a permis d'orienter les possibilités d'intervention de la Commune pour la zone de St-Joux. Décompte final :

Investigation Phase I			
Séance de présentation au CM + CG	CHF	2'700.00	
Investigation technique	CHF	50'657.70	
Sondages	CHF	20'835.65	
Analyses supplémentaires	CHF	488.65	
Investigation Phase II	CHF	55'080.75	
Total des travaux, Phase I & II TTC	CHF		129'762.75
./. Subvention cantonale	CHF		52'642.00
Solde à charge de la Commune TTC	CHF		77'120.75

Sur la base des factures et d'un décompte final, une demande de participation a été faite auprès de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) en date du 2 avril 2019. L'OFEV a versé une subvention de CHF 52'642.- TTC, conformément à sa décision du 10 septembre 2019. La part restante à charge de la Commune se monte donc à CHF 77'120.75 TTC. Le Conseil général est ainsi informé que le crédit d'engagement à disposition, d'un montant de CHF 159'864.- TTC, n'accuse aucun dépassement. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : informe que le solde à la charge de la commune est de CHF 77'120.75 TTC. Une proposition de projet doit être faite au canton d'ici février 2020.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

9. PGEE – Crédit-cadre de CHF 1'692'000.- TTC pour l'assainissement de divers secteurs – Décompte final : information (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal : « Le but principal du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) est d'assurer la sécurité à long terme et d'obtenir un réseau d'évacuation des eaux irréprochable. Il est utile pour juger et pour fixer les travaux d'entretien nécessaires des canalisations et également de planifier les investissements. Le PGEE de La Neuveville a été créé en 1996 par le bureau BHM et repris dès 2004 par le bureau Lüscher & Aeschlimann après la faillite du bureau BHM. Divers travaux d'assainissement et projets ont été réalisés jusqu'en 2008. Le réseau communal des canalisations est relativement ancien et peu de travaux d'assainissement ou de remise en état avaient été entrepris au cours des dernières années. Le crédit-cadre a permis, de manière détaillée, d'établir un programme précis sur les travaux à effectuer pour les années 2014 à 2018, ainsi que d'en estimer les coûts. Les travaux ont permis la mise en place généralisée d'un système séparatif pour tous les secteurs assainis. Descriptif du projet : Différentes mesures ont été définies selon des objectifs à atteindre :

Remise en état, assainissement, renouvellement, méthode de robot, relining et Inliner. Un programme des travaux et leurs coûts avaient été établis par le bureau BHM selon un projet prévu en 5 étapes (de 2014 à 2018). Les étapes des travaux et les différentes mesures initialement prévues ont dû être adaptées en fonction des priorités liées à de nouveaux projets communaux et cantonaux (école des Collonges et mise en zone 30 km/h du centre de la localité jusqu'à l'école de commerce) ainsi qu'à la synergie avec le service de l'équipement et le syndicat des eaux TLN. Enumération des travaux exécutés de 2014 à 2018 : Route de Neuchâtel (jusqu'à l'école de commerce), Grand-Rue, Avenue des Collonges, Ecole des Collonges, Chemin de Rondans et Place du Marché. Dans le cadre des

renouvellements des revêtements sur les routes cantonales, l'Office des ponts et chaussées (OPC) a souhaité poser une nouvelle couche de roulement jusqu'à la limite cantonale avec le canton de Neuchâtel pour terminer ce tronçon complet, ceci formant une suite logique du chantier en cours sur la route de Neuchâtel. Le 2 juillet 2018, le Conseil municipal a décidé de profiter de ces travaux pour remplacer également les canalisations terminant ainsi ce secteur. Coût des travaux de génie civil par projet (sans honoraires d'ingénieurs, marquages, électricité et divers) :

Route de Neuchâtel, Grand-Rue et avenue des Collonges	CHF	495'966.65
Ecole des Collonges	CHF	317'933.00
Chemin de Rondans	CHF	90'565.00
Place du Marché et place de la Gare	CHF	220'482.30
PGEE global	CHF	310'885.95
TOTAL TTC	CHF	1'435'832.90

Décompte final par domaine

Prestations des bureaux d'ingénieurs (tous les projets)	CHF	196'129.35
Travaux de génie civil (tous les projets)	CHF	1'435'832.90
Contrôles avec caméra (tous les projets)	CHF	24'851.00
Divers (tous les projets)	CHF	28'385.35
TOTAL TTC	CHF	1'685'198.60
Montant du crédit-cadre TTC	CHF	1'692'000.00
Solde TTC	CHF	6'801.40

Suite de l'entretien du réseau des canalisations communales : Dès 2019, les frais liés à la mise en conformité sont inscrits au budget annuel de fonctionnement et les travaux planifiés et réalisés selon des priorités définies afin d'assurer le maintien de la valeur des canalisations communales. Le Conseil général est ainsi informé que le crédit-cadre à disposition, d'un montant de CHF 1'692'000.- TTC, n'accuse aucun dépassement. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : signale que le décompte ne démontre pas de dépassement. C'est pourquoi il est présenté au Conseil général.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

10. Règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations : arrêté du Conseil général (R. Matti)

Message du Conseil municipal : « Dans le cadre de la protection de la population, lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations, il peut être fait appel à un organe de conduite pour soutenir les autorités afin de gérer de tels cas. Dans le canton de Berne, selon la législation cantonale en la matière (Ordonnance cantonale sur la protection de la population OCPP, RSB 521.10), ces organes de conduite sont répartis en plusieurs échelons : organe de conduite communal (OCCne) ou régional OCRég qui sont de la compétence des communes, organe de conduite de l'arrondissement administratif (OCAA), qui est de la compétence de la préfecture et l'organe de conduite cantonal (OCCant) qui est de la compétence du Conseil d'Etat. Il existe dans le canton de Berne 12 organes de conduite communaux et 49 organes de conduite régionaux. Tous les arrondissements administratifs ont le leur et le canton a le sien. Dans le Jura bernois, il existe deux organes de conduite, l'OCIC (organe de conduite intercommunal) qui, selon l'article 8 OCPP, devrait s'appeler OCRég et l'OCAA. Ces deux organes ont des compétences et des cahiers des charges différents. Les OCRég et OCCne ont été mis sur pied dans le but de soutenir les communes quand elles n'arrivent plus à faire face aux situations avec leurs propres moyens. Il s'agit d'un élément stratégique et pas opérationnel. Son rôle n'est pas d'aller sur le terrain pour donner des conseils sur la manière d'intervenir, mais bien de coordonner les moyens et de soutenir les autorités dans la gestion de l'événement. A l'heure actuelle, l'OCIC dépend du syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois Tramelan (OPCJb). Aucune réglementation propre à l'OCIC n'a été édictée jusqu'à présent. Il faut encore savoir que lorsque l'OCIC a été créé en 2014, la législation cantonale en matière de protection de la population n'était pas la

même que celle qui est en vigueur aujourd'hui. Selon la législation en vigueur, les communes ont l'obligation d'avoir un organe de conduite communal ou régional qui est composé des différents responsables de domaines conformément aux articles 7/3 et 10/1 de l'OCPP. La composition actuelle de l'OCIC est convenable. Réorganisation : Suite aux problèmes rencontrés ces dernières années au sein de la commission de gestion de l'OPCJb et avec l'OCIC, un groupe de travail présidé par l'ex-président de la CMJB, M. Roland Matti, maire de La Neuveville, a planché sur les améliorations à apporter. D'un commun accord entre tous les partenaires, il a ainsi été décidé de sortir l'OCIC de l'OPCJb pour le placer sous la responsabilité des communes du Jura bernois réunies au sein de Jb.B. Dans cette année 2019 de transition, un groupe de travail a planché sur les documents concernant ce changement que les communes devront toutes approuver. Il s'agit d'une part du « Règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations », pour lequel la compétence d'approbation revient au législatif communal, d'autre part de « l'Arrêté du Conseil municipal relatif à l'organe de conduite communal », pour lequel la compétence d'approbation appartient ensuite à l'exécutif communal. L'entrée en vigueur l'OCRég est fixée au 1er janvier 2020. Commentaires sur les documents à approuver : Il est important de relever que les communes restent compétentes en premier lieu pour les situations d'urgence et ceci aussi longtemps qu'elles le peuvent. Elles ne feront appel à l'OCRég que lorsqu'elles ne seront plus en mesure de faire face, pour des situations très exceptionnelles. De manière logique, les communes délèguent à leur association de communes, en l'occurrence Jb.B, la gestion administrative et le contrôle des activités de l'OCRég. En approuvant le règlement sur le transfert des tâches, les communes valident aussi la future composition de l'OCRég et les domaines spécialisés qu'il devra couvrir ainsi que le mode d'élection des membres de cet OCRég. Compétences financières : Lorsqu'il est fait appel à l'OCRég, il est primordial que le chef de cet organe ait une compétence financière pour assumer des tâches de conduite et de coordination impossibles à différer. En effet, si un organe de conduite était mis sur pied, on peut imaginer que les autorités communales feraient face à une phase de chaos et qu'au moins au début de la mise en route de l'organe de conduite, aucun représentant communal ne serait en mesure de décider des premières mesures à prendre, étant donné que la commune aurait vraisemblablement utilisé tout ou grande partie de ses ressources propres. Dès lors, il faudrait que l'organe de conduite puisse décider et prendre les mesures qui s'imposent. Il s'agit là de gagner du temps lors d'un cas critique pour la commune. De plus, dans un cadre plus général et pour rappel, les communes du canton de Berne sont toutes affiliées à l'assurance des communes pour les frais d'intervention en cas de catastrophe ou situation d'urgence (cf. Ordonnance sur les frais d'intervention OFInt RSB 521.14). Dès lors, cette somme sera avancée et il y aura possibilité, selon les cas, de remboursement par la suite. Il en va de même pour les compétences financières du Conseil municipal. En matière de dépenses, dans les cas d'urgence, le pouvoir exécutif communal se voit déléguer les compétences du pouvoir législatif (cf. article 80 de la loi cantonale sur la protection de la population et sur la protection civile, LCPPCi RSB 521.1). Règlement et arrêté à approuver : Les communes doivent toutes approuver le même règlement. Les exécutifs proposent donc à leurs législatifs une version non modifiée du présent projet. Il est ici important de préciser que ce règlement a déjà obtenu l'aval de la Préfecture, de l'OSSM et du comité de Jb.B. Les exécutifs communaux ont la possibilité d'adapter leurs responsabilités propres dans l'arrêté de leur compétence. Le Conseil municipal demande au Conseil général d'approuver le règlement qui lui est soumis. »

M. R. Matti, maire : ajoute que le transfert des tâches se fera du syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois (OPCJb) aux communes du Jura bernois par le biais de l'association Jura bernois. Bienne. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la parole n'étant pas requise, le président passe au vote :
à l'unanimité, le Conseil général approuve le règlement susmentionné.

11. Règlement pour la gestion d'un fonds spécial « destiné à promouvoir le développement de l'économie et du tourisme » et abrogation du règlement concernant le fonds destiné à promouvoir le développement de l'économie : arrêté du Conseil général (J.-P. Devaux)

Message du Conseil municipal : *« Le Conseil municipal vous propose l'adoption d'un nouveau règlement qui abroge et remplace le règlement concernant le fonds destiné à promouvoir le développement de l'économie du 26 novembre 1989. La raison principale tient au fait que le règlement actuel prévoit l'octroi de soutien exclusivement sous forme de prêts (sans intérêt ou à taux préférentiel) et exclusivement à des entreprises. Le nouveau règlement élargit le champ d'application, par exemple aux commerces, aux cabinets médicaux, à l'offre touristique, aux services de proximité et à toute action de promotion économique et/ou touristique. Concrètement, il permettra de financer l'introduction des bons pour les commerces et les frais liés à l'installation du cabinet médical. A terme, il pourrait par exemple être utilisé pour financer des tâches liées à la création d'une « Maison des saveurs », ou à une autre action à destination des commerçants. Comme par le passé, il sera également applicable pour des cas plus classiques de soutien à l'implantation ou au développement d'entreprises industrielles ou de services. Il est à noter qu'à cause de la formulation restrictive de l'ancien règlement, le fonds n'a plus été sollicité depuis plus de 10 ans ! Aucun prêt vis-à-vis d'une entreprise n'est encore ouvert à ce jour. Lors de sa séance du 28 octobre 2019, la commission des finances a préavisé positivement l'élargissement du cadre d'application du nouveau règlement. Vous recevez en annexe le projet de nouveau règlement et le règlement actuellement en vigueur. Le Conseil municipal recommande l'approbation du nouveau règlement qui vous est soumis et l'abrogation du règlement actuel. »*

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : indique qu'il était temps de remettre ce règlement à jour qui date de 1989. Il ajoute que CHF 330'000.- n'ont pas pu être utilisés car le règlement était trop contraignant. Le but de cette démarche est d'élargir le champ d'application, par exemple aux entreprises et au tourisme. Ce nouveau règlement permettra non seulement d'octroyer des prêts mais également de faire des contributions, comme pour le financement du futur centre médical. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. L. Longo, PLR : *« Le Parti Libéral-Radical soutient cet arrêté qui vise à élargir le champ d'application du fonds spécial au tourisme. Ce fonds permettra ainsi de financer plusieurs projets qui, nous l'espérons, rendront La Neuveville plus vivante et dynamique. Nous jugeons l'ancien règlement obsolète et tenons à féliciter la commission des finances pour la pertinente mise à jour de ce dernier. Par ailleurs, le Parti Libéral-Radical se réjouit de suivre l'avancement du nouveau projet "Maison des Saveurs", vitrine des produits de notre région. »*

M. A. Guillaume, FOR : salue cette action et se réjouit de tester les bons pour les commerces.

M. C. Schori, PSN : il remercie au nom du Parti Socialiste Neuvevillois l'abrogation de ce règlement et l'élargissement du champ d'application. Il propose d'approuver ce règlement.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve le règlement susmentionné.**

12. Valorisation des places de la Gare et du Marché : information (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal : *« Le 5 décembre 2018, les résultats de l'étude de faisabilité concernant le projet de valorisation des places de la Gare et du Marché ont été présentés au Conseil général. En mars 2019, le Législatif communal a approuvé une demande de crédit d'engagement de CHF 150'000.- TTC permettant de poursuivre les démarches et d'élaborer un projet pour ce secteur sensible de notre cité. La Commune s'est adjoint les services d'un bureau d'assistance au maître d'ouvrage (bamo) pour l'organisation et le suivi de ce projet. Un organigramme de fonctionnement et un premier planning ont été élaborés. Après discussions avec les services cantonaux compétents, il est apparu très rapidement que les objectifs fixés par l'inventaire ISOS (Inventaire des sites construits à protéger en Suisse) seraient au centre des préoccupations. En accord avec le Service des monuments historiques (SMH), il a été établi que ce projet devait faire l'objet d'une procédure qualifiée au sens des normes SIA 143/142. Un bureau d'urbanisme a été mandaté pour élaborer un cahier des*

charges pour une procédure qualifiée (norme SIA 143/142) qui soit approuvée par le canton. Ce type de procédure permet d'instaurer un dialogue entre tous les acteurs impliqués dont les élus, les propriétaires fonciers et les groupes d'intérêts concernés. Conduite par un collège d'experts composé de professionnels et de non-professionnels, elle permet également de trouver des solutions et de développer des projets de qualité pour des sites complexes comme celui des places de la Gare et du Marché. Un collège d'experts a été constitué et doit encore être nommé. Celui-ci sera composé de plusieurs architectes-urbanistes, d'un architecte, d'un architecte-paysagiste et d'un spécialiste en mobilité. Il est important, à ce stade, de poser de bonnes bases permettant d'élaborer le meilleur projet pour le réaménagement et le développement des places de la Gare et du Marché. Les résultats de ce travail seront présentés au Conseil général au cours du premier semestre 2020. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : relève que le projet avance lentement mais sûrement. Il faut collaborer avec les acteurs utiles à ce projet. Il y a des réunions avec les instances concernées pour savoir comment procéder. Actuellement, il n'y pas de réponse claire. Le but est de valider au Conseil municipal du 2 décembre 2019 le cahier des charges et de nommer les groupes d'experts pour la création d'ateliers en janvier-février 2020. Ceux-ci seront présentés au public. Il y a encore beaucoup de travail. Il souhaite présenter un projet pour le 1^{er} semestre de 2020.

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

13. Zone de détente de St-Joux – Pollution et instabilité : information (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal : « Le décompte final concernant le crédit d'engagement approuvé par le Conseil général en 2016 et 2017 pour procéder à des investigations techniques concernant la pollution de l'ancienne décharge de St-Joux a été présenté ce soir au Législatif communal. Le Conseil municipal souhaite informer le Conseil général sur les résultats des différentes études techniques réalisées concernant la pollution, mais également l'instabilité de terrain à St-Joux. Des investigations techniques concernant l'ancienne décharge de St-Joux ont été réalisées en 2017 et 2018. Les résultats de ces deux campagnes de prélèvements ont été transmis à l'Office des eaux et des déchets du canton de Berne (OED). Le rapport de l'OED sur la pollution à St-Joux a révélé que le terrain n'est pas pollué en surface et que le seul polluant retrouvé en quantité supérieure aux normes acceptables est l'ammonium. Ce composé toxique représente un risque pour les poissons uniquement et non pour les êtres humains. De plus, dilué dans une grande quantité d'eau (lac), celui-ci n'est pas une menace pour la faune à première vue. Seuls les glissements des matériaux de décharge dans le lac de Biemme constituent une raison majeure pour l'assainissement du site. L'OED a transmis son rapport à l'OFEV (Office fédéral de l'environnement) afin de faire valider le principe d'un projet de stabilisation de la rive permettant d'éviter une pollution des eaux du lac. Cette démarche a été approuvée et un délai au 29 février 2020 a été accordé à la Municipalité de La Neuveville pour soumettre un projet d'assainissement (stabilisation) de la zone centrale présentant des risques. En juillet 2019, le Conseil municipal a décidé de mandater le bureau MFR Géologie-Géotechnique SA pour élaborer un projet permettant de répondre aux exigences cantonales et fédérales concernant l'ancienne décharge de St-Joux, mais également d'envisager la réouverture partielle ou totale du secteur fermé depuis plusieurs années en raison de l'instabilité probable de la rive. Un rapport a été remis le 21 octobre 2019 et propose des solutions visant à mettre en place un système de surveillance des mouvements, continu ou ponctuel, qui permettrait vraisemblablement de rouvrir dans les meilleurs délais la partie est de la zone actuellement fermée. En effet, les inclinomètres installés dans le secteur confirment que le terrain est stable depuis 10 ans et qu'une campagne de mesures (contrôle des points géodésiques, bathymétrie, contrôle sous lacustre de l'enrochement par des plongeurs, évaluation de l'état de l'enrochement) et la mise en place d'un système de surveillance permettrait la réouverture partielle du secteur. Un mandat pour la réalisation de cette expertise a déjà été donné. Concernant la partie proche de la niche d'arrachement de 2003, la situation est un peu plus complexe et nécessite la mise en place d'ancrages verticaux (pieux, palplanches ou micropieux) sur lesquels on viendrait s'appuyer avec des structures horizontales comme des enrochements. Deux variantes sont suggérées et doivent encore être précisées. Les travaux de consolidation projetés devront être approuvés par tous les offices cantonaux et fédéraux concernés (environnement, faune, flore, ...). Il est difficile, à ce stade, de chiffrer précisément le coût global des travaux indispensables à la réouverture de la zone de St-Joux au public, mais celui-ci s'annonce inférieur aux estimations antérieures. Ceci, pour autant que l'expertise confirme l'état de l'enrochement et du terrain sous-lacustre. De plus, une subvention fédérale de 60 % pourrait être obtenue sur une partie des coûts. Le Conseil municipal est satisfait des propositions qui lui ont été soumises par le bureau de géologues et entrevoit des solutions réalisables pour le site de St-Joux. L'Exécutif neuvevillois réitère sa volonté de trouver des solutions pour une

réouverture du site de St-Joux. Dans l'objectif d'une réalisation des travaux avant 2021, il viendra présenter un projet et une demande d'approbation de crédit au Conseil général en 2020. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : informe que le bureau MFR a étudié des possibilités et envisage une consolidation à un coût de CHF 300'000.- à CHF 400'000.-. Les deux possibilités sont soit de réouvrir la partie est en fin d'année prochaine et réaliser une consolidation de la partie écroulée ou alors attendre un an de plus et tout faire. Il indique qu'il va présenter un projet en 2020. Aussi, il ajoute que les plongeurs contrôleront prochainement les fonds lacustres.

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

14. Position CM et décision CG sur la motion PSN (V. Stöpfer) « Protection d'espèces végétales à La Neuveville : lutter contre les néophytes envahissants, menace pour les plantes, les animaux et les humains » (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal : « La motion déposée par Mme Véronique Stöpfer demande au Conseil municipal de recenser les plantes néophytes envahissantes sur l'ensemble du territoire communal, de mettre en place une stratégie de lutte ainsi que d'élaborer des directives y relatives. Elle demande également une information de la population sur ce type de plantes, leur danger et les moyens d'éviter leur propagation. La problématique des plantes néophytes envahissantes est connue des services communaux depuis plusieurs années et fait régulièrement l'objet de discussions quant aux mesures à prendre pour les éradiquer. Plusieurs employés de la voirie ont participé à des journées d'information concernant les plantes invasives et il est prévu qu'ils participent à une formation spécifique concernant les plantes néophytes en 2020. Ceci étant, en raison de l'abondante charge de travail du service de la gestion du territoire et du court délai entre les séances du Conseil général des 25 septembre 2019 et 27 novembre 2019, le Conseil municipal demande un délai supplémentaire jusqu'à la première séance du Conseil général de 2020 pour réunir toutes les informations nécessaires et pour prendre position sur cette motion. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : propose à la motionnaire une prolongation de délai jusqu'à la première séance du Conseil général de 2020.

Mme V. Stöpfer, PSN : accepte la proposition de M. C. Ferrier car, elle préfère donner le temps nécessaire pour que cette demande soit analysée correctement.

15. Position CM et décision CG sur la motion PSN (M. Moeschler et A. V. Petrig) « Développement durable au sein des services communaux » (R. Matti)

Position du Conseil municipal : « La motion demande à améliorer les pratiques quotidiennes au sein des services communaux et des autres utilisateurs des bâtiments communaux en procédant au remplacement de la vaisselle en plastique à usage unique par une alternative durable, à l'emploi de papier recyclé, à la diminution de l'utilisation du papier et par la mise en place d'un système de tri des déchets performant. Les motionnaires partagent les préoccupations des autorités exécutives comme celles de l'administration. Les éléments requis par la motion sont soit à l'étude, soit déjà réalisés. Notre Municipalité est une « Commune amie des forêts anciennes » depuis 1998. Ce projet avait été lancé à l'époque par le Bruno-Manser-Fonds de Bâle. Depuis, notre administration utilise du papier certifié FSC (Forest Stewardship Council). Le tri des déchets est organisé pour le PET, le papier, le carton, les piles et les capsules à café. Les boissons utilisées lors des séances sont en verre consigné. Enfin, la suppression de la vaisselle en plastique est à l'étude. Le Conseil municipal recommande dès lors d'approuver la motion. »

M. R. Matti, maire : propose d'approuver la motion et demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme A. V. Petrig, PSN : remercie le Conseil municipal et indique être ravie des mesures déjà mises en œuvre.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve cette motion.**

16. Position CM et décision CG sur la motion PSN (W. Lehmann) « Plan de gestion des déchets » (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal : « Dans sa motion déposée le 25 septembre 2019, M. Willy Lehmann demande au Conseil municipal d'élaborer un plan de gestion des déchets comprenant :

- Les mesures visant une diminution quantitative des déchets
- L'organisation de la collecte des ordures ménagères et des autres déchets
- Le concept de gestion de la déchetterie permettant une évaluation selon les critères de développement durable
- L'optimisation de la valorisation des déchets
- La durée de validité du plan

Le Conseil municipal, conscient de la problématique des déchets, souhaite répondre à cette motion de manière complète et précise. En raison de l'abondante charge de travail du service de la gestion du territoire et du court délai entre les séances du Conseil général des 25 septembre 2019 et 27 novembre 2019, le Conseil municipal demande un délai supplémentaire jusqu'à la première séance du Conseil général de 2020 pour réunir toutes les informations nécessaires et pour prendre position sur cette motion. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : propose au motionnaire une prolongation de délai jusqu'à la première séance de 2020.

M. W. Lehmann, PSN : accepte le report proposé et remercie le Conseil municipal.

17. Nomination du président ou de la présidente, du vice-président ou de la vice-présidente et des scrutateurs ou des scrutatrices du Conseil général pour 2020

M. A. Ehrensperger, président, PSN : demande aux partis leurs propositions pour la constitution du bureau du Conseil général pour 2020 :

M. A. Guillaume, FOR : propose M. Jean-Pierre Latscha à la présidence du Conseil général.

M. P. Morand, PLR : propose M. Luca Longo à la vice-présidence du Conseil général.

Mme D. Bloch, PSN : propose Mme Anna Valentina Petrig en qualité de scrutatrice du Conseil général.

M. A. Guillaume, FOR : propose M. Stéphane Weber en qualité de scrutateur du Conseil général.

Sans autre proposition, le président passe au vote : **les propositions faites par les partis pour la constitution du bureau du Conseil général sont acceptées à l'unanimité.**

M. J.-P. Latscha, FOR : « Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers généraux, en relisant les procès-verbaux de ces dernières législatures, j'ai constaté que la présidente élue ou le président élu en cours de législature ne prenait pas la parole. Ce n'est qu'au début d'une nouvelle législature, à la première séance, que la première citoyenne ou le premier citoyen s'exprime. Patience donc, jusqu'au 18 mars 2020. Je ne vais pas déroger à cette règle car là, ce soir, nous sommes encore sous la houlette de mon collègue Albrecht Ehrensperger et ce, jusqu'à la fin de l'année. Permettez-moi tout de même d'ajouter quelques mots. Grâce à vous, me voilà élu pour la 4^e fois à la tête du législatif de notre commune, au "perchoir", comme disent certains. Suis-je le premier citoyen de notre belle cité à qui cela arrive, notre cher chancelier vous le dira sans doute. Soyez toutes et tous vivement remerciés de votre soutien, j'espère sincèrement être à la hauteur de ma tâche. Avec cette nomination, j'ai un œil qui rit et un qui pleure. En effet, celui qui pleure me rappelle que c'est ma dernière législature, fin 2020 j'aurai passé 20 ans dans ce cénacle. Mais que vais-je devenir à partir du 1^{er} janvier 2021, faudra que je me recycle, heureusement ça tombe bien, j'ai trois vélos! Encore un grand MERCI et une toute bonne soirée à toutes et à tous! »

18. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Motion FOR (A. Guillaume) « Une amélioration de la sécurité autour des voies CFF »
- Motion PLR (M. Müller / L. Longo) « Tarif des amendes pour les bureaux de vote »
- Motion FOR (A. Guillaume) « Un contournement du lac de Bienna par le sud »
- Motion PSN (D. Bloch) « Utilisation des produits d'entretien naturels dans les locaux administratifs »
- Motion FOR (J.-P. Latscha) « Zones 30 km/h »
- Motion FOR (S. Orha) « Réactivation de la commission de l'énergie pour l'avancement du projet du chauffage à distance »
- Motion PSN (W. Lehmann) « Encouragement des jeunes à voter »
- Motion PLR (M. Burdet / A. Gorgé) « Cimetière »

Développements :

- **Motion FOR (A. Guillaume) « Une amélioration de la sécurité autour des voies CFF »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Motion PLR (M. Müller / L. Longo) « Tarif des amendes pour les bureaux de vote »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Motion FOR (A. Guillaume) « Un contournement du lac de Bienna par le sud »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Motion PSN (D. Bloch) « Utilisation des produits d'entretien naturels dans les locaux administratifs »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Motion FOR (J.-P. Latscha) « Zones 30 km/h »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Motion FOR (S. Orha) « Réactivation de la commission de l'énergie pour l'avancement du projet du chauffage à distance »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Motion PSN (W. Lehmann) « Encouragement des jeunes à voter »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Motion PLR (M. Burdet / A. Gorgé) « Cimetière »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

19. Questions simples et traitement

M. M. Burdet, PLR : « *De nouveaux gabarits ont été mis en place sur l'emplacement de la station de pompage de Brunnmühle à Twann. Quel est l'état d'avancement du projet étant donné l'impatience grandissante de la population puisque l'approvisionnement futur en eau potable dépend fortement de ce projet ?* »

M. R. Matti, maire : répond que deux recours sont pendants, un par les voisins et l'autre par la commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage. Les gabarits ont été placés pour que les voisins se rendent compte des modifications dans l'attente de la décision de l'Office des eaux et des déchets.

Mme T. Michel, FOR : « *Suite à notre motion intitulée "Mise à disposition du matériel d'information dans les deux langues cantonales pour les scrutins cantonaux et nationaux" du 2 décembre 2015, le Conseil municipal a invité les électeurs germanophones à s'annoncer à la commune, dans un délai proposé par la Préfecture, afin d'obtenir le matériel d'information pour les scrutins cantonaux et nationaux en allemand. Les électeurs germanophones n'ayant pas eu connaissance de ce délai lors des élections nationales de l'automne 2019, Forum aimerait avoir une réponse à la question suivante : Comment le Conseil municipal envisage-t-il d'informer les électeurs germanophones de la possibilité d'obtenir la brochure d'information en allemand (et éventuellement d'autres documents disponibles) dans le cadre des prochains scrutins cantonaux et nationaux ?* »

M. R. Matti, maire : indique qu'il ne lui est pas possible de répondre à cette question ce soir. Il va s'informer et y répondra lors de la prochaine séance.

M. L. Longo, PLR : « *La sécurité routière dans notre ville est un élément quotidien et important pour les habitants neuvevillois. Il en va de leur sécurité, mais aussi celle des autres usagers de la route. Plusieurs automobilistes et cyclistes neuvevillois ont remarqué un manque de visibilité depuis qu'une palissade en bois a été posée au niveau du passage piétons de la Migros (route de Neuchâtel). Est-ce que ce genre de construction est conforme aux normes de sécurité routière en vigueur, et n'y avait-il pas de solution alternative ?* »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : remercie M. Longo et indique ce projet découle de l'obligation du canton d'assainir les immeubles situés le long des routes cantonales. Il informe également que la commission de la gestion du territoire a préavisé ce projet en demandant que la paroi soit reculée, que l'angle soit coupé ou qu'elle soit dans un matériau transparent. Il relève qu'après une séance avec le canton, il a eu confirmation que cette paroi respecte les normes. Il informe qu'il va récrire un courrier au canton suite à la question de ce soir.

20. Communications

M. C. Ferrier, conseiller municipal : informe que les WC publics de la Tour de Rive sont terminés, ils seront ouverts la semaine prochaine.

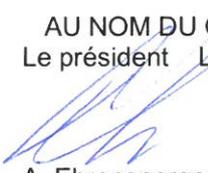
M. R. Matti, maire : souhaite au nom du Conseil municipal un joyeux Noël et une bonne année au terme de laquelle nous changerons d'autorités.

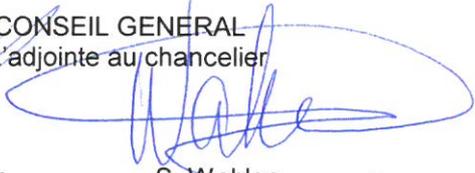
M. A. Ehrensperger, président, PSN : *transmet les dates 2020 pour les séances du Conseil général. Elles se dérouleront les 18 mars, 17 juin, 30 septembre et 2 décembre 2020. Ensuite, il déclare : « Avant de clore cette séance, je tiens à vous remercier pour votre engagement tout au long de l'année. Présider ces quatre séances a été pour moi un grand plaisir. Quatre séances c'est peu et cela passe vite. En se remémorant cette année législative, on se demande si on en a fait assez ou si on aurait pu en faire plus. Et on se dit, peut-être, que les choses bougent parfois bien lentement en politique. Surtout quand on pense aux nombreuses idées et attentes exprimées par une partie de la population dans le sondage lancé en début d'année, et qui attendent encore des réponses. Avant la fin de la semaine, je vais envoyer les résultats de ce sondage aux présidents des partis et à la chancellerie qui les fera suivre au Conseil municipal. A eux de s'en inspirer, si bon leur semble. Je vais aussi les envoyer à Jura Bernois Tourisme qui s'y intéresse pour leur démarche de développement touristique. J'aimerais terminer sur une petite anecdote : Hier matin, je suis rentré d'un voyage professionnel en Tanzanie. J'y ai visité des régions, où les services de l'état sont quasiment absents.*

Nous avons passé un endroit où la route était coupée par un torrent en crue. Une dizaine de voitures et de camions attendaient sur chaque berge depuis plusieurs heures. Les gens patientaient en discutant et en échangeant des nouvelles et des conseils. Le contraste était saisissant à mon arrivée à Zurich. Il m'a fallu, à tout casser, un quart d'heure entre le moment où je quittais l'avion et celui où je récupérais ma valise. Deux heures plus tard, j'arrivais à La Neuveville à l'heure dans un train bien chauffé. Mais les seules personnes qui m'ont adressé la parole entre l'avion et La Neuveville étaient le barman qui m'a vendu un capuccino et le contrôleur du train. Les autres, des pendulaires mornes, étaient enfermés dans leurs bulles digitales en se donnant beaucoup de peine pour ignorer leurs contemporains. Quand on a des services et des infrastructures efficaces, pas besoin d'interagir, de se consulter, de demander ou d'apporter de l'aide. Et plus les choses fonctionnent comme sur des roulettes, plus on fait des plannings serrés, ne laissant que peu de place aux temps morts. Et plus on fait des plannings serrés, plus on perçoit les autres comme des sources de dérangement. C'est une réalité assez sombre de notre société hyper compétitive. C'est pourquoi, je suis persuadé, qu'un des enjeux politiques majeurs dans les années à venir sera de protéger et de redynamiser le "vivre ensemble" et la cohésion sociale. La Neuveville résiste à la déshumanisation rampante de la société, mais pour combien de temps encore ? En tant qu'élus, nous pouvons contribuer à protéger le bien précieux que sont la bonne entente, la cohésion et le sentiment d'appartenance de notre population. J'espère en tous cas des interventions parlementaires allant dans cette direction l'année prochaine. Sur ce, je vous souhaite à toutes et à tous une fin d'année et une année 2020 avec moins de planning et plus de place pour le hasard des rencontres qui enrichissent l'existence et je vous convie au souper de fin d'année qui aura lieu, une fois n'est pas coutume, à la Cave de Berne. »

La séance est levée à 19h50.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président L'adjointe au chancelier


A. Ehrensperger


S. Wahlen



Motion à l'attention du Conseil général de La Neuveville

Séance du 27 novembre 2019

Motion pour une amélioration de la sécurité autour des voies CFF

Introduction

Il y a régulièrement – et malheureusement – des accidents de personnes sur les voies CFF. La présente motion demande au Conseil municipal d'entreprendre les démarches nécessaires à améliorer la sécurité autour des voies CFF.

Développement

Plus de 100 personnes sont victimes chaque année d'un accident mortel sur une voie CFF. Certains de ces accidents sont des suicides, d'autres non. Les CFF ont pris conscience du problème et ont commencé à prendre des mesures, notamment sur un tronçon lémanique.

A La Neuveville, les trains passent à quelques mètres de la déchetterie et du parking à plus de 100 km/h. Aucune barrière n'empêche des enfants – ou des adultes – de traverser les voies à cet endroit. Il y a probablement d'autres endroits à risque sur notre territoire.

Le groupe FORUM demande au conseil municipal d'entamer des démarches en vue de l'identification des zones à risque et de leur sécurisation, si possible en partenariat avec les CFF.

Au nom du groupe FORUM

Alain Guillaume

Conseil général du 27 novembre 2019

Motion

Municipalité de La Neuveville							
Reçu		22 NOV. 2019					
N° d'ordre à							
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM				

Résumé d'introduction de la motion

Le PLRLN demande au Conseil municipal d'augmenter le tarif de l'amende pour les absences non justifiées de citoyens et citoyennes convoqué(e)s aux bureaux de vote ou pour le dépouillement.

Développement de la motion

L'esprit civique semble se perdre au fil des ans. Le taux de participation de 38,3 % lors des dernières élections fédérales confirme cet état de fait. Force est de constater que ce désintérêt ne se limite pas uniquement aux bulletins déposés dans les urnes, mais également lors de convocations de citoyens par la Municipalité pour assurer le bon déroulement dans les bureaux de vote (La Neuveville et Chavannes) ou pour le dépouillement.

Par cette motion, le PLRLN demande au Conseil municipal d'augmenter le tarif de l'amende (actuellement fixé à CHF 100.00) à, par exemple, une somme entre CHF 300.00 et CHF 500.00 pour les personnes qui ne répondraient pas à cette obligation.

Le PLRLN souhaite ainsi rappeler qu'il existe aussi, en parallèle des droits civiques, des devoirs qui sont tout aussi importants pour le bon fonctionnement de la société.

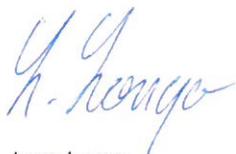
Nous souhaitons qu'à l'avenir la gestion des votations et les opérations de dépouillement se déroulent dans de bonnes conditions. Ceci étant donné que les effectifs ont été réduits au minimum.

La Neuveville, le 27 novembre 2019

Pour le PLRLN



Maryse Müller
Membre du Conseil général



Luca Longo
Membre du Conseil général





Motion à l'attention du Conseil général de La Neuveville

Séance du 27 novembre 2019

Motion pour un contournement du lac de Biemme par le sud

Introduction

Depuis de nombreuses années, les biennois discutent du contournement de la Ville, sans trouver de solution. Et si la solution était de contourner le lac de Biemme par le sud?

Développement

Depuis les années 1950, le programme des autoroutes prévoit le passage de l'A5 par la rive nord du lac de Biemme, avec un contournement de la ville de Biemme. Il n'a fallu que quelques années pour construire le « magnifique » pont autoroutier qui défigure La Neuveville et la coupe du lac, avec tous les désagréments que cela induit. Par contre, les autorités fédérales, cantonales et biennoises n'arrivent toujours pas à trouver une solution pour le contournement de Biemme. Au vu des fortes oppositions rencontrées par la variante proposée, il est probable que le projet prenne encore de nombreuses années avant d'être réalisé, voire qu'il ne soit jamais terminé. Et quand bien même une solution serait trouvée pour Biemme, l'automobiliste ou le camionneur commun se retrouvera sur une « autoroute » limitée à 60 km/h et truffée de radars.

Plutôt que d'essayer de faire passer l'autoroute par le chas d'une aiguille, ne serait-il pas temps d'ouvrir le débat et de proposer une variante qui passe par le sud du lac de Biemme pour rejoindre Anet et ainsi raccorder l'autoroute A5 vers Thielle. L'exemple de l'autoroute A5 qui part de Boujean vers Soleure est certainement meilleur que celui de « notre » bout de pseudo-autoroute.

Bien sûr, une telle décision dépasse les compétences du modeste législatif neuvevillois. Néanmoins, nous pensons qu'il est possible, en utilisant les relais du conseil communal et nos députés, de faire bouger les choses.

Par conséquent, le groupe FORUM demande au conseil municipal d'entamer des démarches auprès des autorités régionales, cantonales et fédérales, ainsi que de s'approcher de nos élus au grand conseil et au conseil national, afin de proposer une alternative intelligente au contournement biennois.

Au nom du groupe FORUM

Alain Guillaume



Conseil général du 27.11.2019

Motion :

Utilisation de produits d'entretien naturels dans les locaux administratifs

Introduction : Le budget d'achat de produits de nettoyage industriels des différents bâtiments communaux représente CHF 33'000 pour 2020. Les produits traditionnellement utilisés sont de manière générale toxiques, peu respectueux de l'environnement et coûteux.

Développement : Des produits de nettoyage naturels et bon marché, fabriqués par leurs usagers ont fait leurs preuves non seulement dans les ménages privés, mais également dans des collectivités tant en Suisse qu'en France voisine. Par exemple, l'ESTER, Ecole du secteur tertiaire à La Chaux-de-Fonds a réalisé un tel projet. Les produits de nettoyages écologiques développés sont utilisés depuis la rentrée 2019 dans les écoles du CIFOM, Centre interrégional de formation des montagnes neuchâteloises.

L'utilisation de produits préparés à base de savon noir et cristaux de soude, de vinaigre blanc sont aussi efficaces que les produits traditionnels. Le vinaigre s'est montré particulièrement efficace pour éliminer les bactéries sans développer de résistances. Ces produits sont par contre beaucoup moins toxiques pour leurs utilisateurs et l'environnement.

De plus, ils engendrent des coûts nettement inférieurs aux produits classiques, ce qui permet des économies financières de l'ordre de 23% sur le budget d'achat de produits de nettoyage.

Le Parti Socialiste demande au Conseil municipal d'organiser le remplacement des produits de nettoyage traditionnels utilisés dans ses bâtiments par des produits d'entretien naturels plus respectueux de l'environnement et nettement moins onéreux.

Pour le Parti Socialiste de La Neuveville

Denise Bloch-Bertoli



Motion

Zones 30 à l'heure

Afin d'assurer une meilleure sécurité de tous les usagers de la voie publique, la Municipalité met en place, depuis quelques années, la majeure partie des rues de la cité en zone 30 ce qui a comme conséquence que la priorité de droite devient la règle.

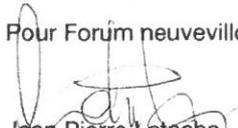
Développement

Au vu de ce qui précède, force est de constater que plusieurs intersections posent problème par manque de visibilité et ce, dans différents quartiers de notre cité. Deux endroits, entre-autres, sont spécialement sensibles à savoir, le débouché du Chemin de la Blanche-Eglise sur les Prés Guëtins et Chemin de la Récille vers la même rue.

Selon les bases légales figurant dans le document du Bureau pour la prévention des accidents, il est possible de déroger à la règle de la priorité de droite qui indique: «Déroger à la règle de la priorité de droite n'est possible que si la sécurité routière l'exige, par exemple lorsque la distance de visibilité est insuffisante ou qu'elle ne peut pas être améliorée par des moyens respectant le principe de la proportionnalité. En cas de priorité de droite, la distance de visibilité à gauche et à droite devrait en général être de 25 m, mesurée depuis un point d'observation situé à 5 m en retrait de la ligne d'arrêt».

A ces deux endroits, la visibilité n'est absolument pas suffisante. En conséquence, Forum demande que des mesures soient prises pour améliorer la situation actuelle et renforcer ainsi la sécurité des usagers. Les deux «Stop» installés de part et d'autre du croisement Route du Château, rue des Fossés, rue des Mornets, le tout en zone 30, prouvent bien que des dérogations sont possibles.

Pour Forum neuevillois:



Jean Pierre Latscha

Conseil général du 27 novembre 2019



Séance du Conseil général, le 27.11.2019

MOTION

Réactivation de la Commission Energie pour l'avancement du projet du Chauffage à Distance

Résumé

La COMEN n'a pas eu de séance en 2019, alors que le projet de chauffage à distance doit avancer. Nous demandons à ce que la COMEN se réunisse à nouveau rapidement, au 1^{er} trimestre 2020.

Développement

Ça fait bientôt deux législatures que nous promettons à la population neuvevilloise la construction d'un réseau de chauffage à distance. C'est un projet important pour notre cité.

Malgré un courrier adressé au responsable de la COMEN par les membres Forum le 25 juin dernier, la COMEN n'a organisé aucune séance en 2019, mis à part la visite du chauffage à distance de St-Ursanne.

Avec étonnement, nous avons remarqué dans les prévisions 2020 - 2021, que la somme de CHF 170'000 a été allouée pour ce projet.

Chers collègues, la COMEN existe et il est important qu'elle soit réactivée. Nous devons avancer ensemble dans ce projet important et d'actualité.

Nous demandons donc l'organisation d'une séance de la COMEN au premier trimestre 2020, et la consultation et l'information régulière de ses membres pour tous les sujets concernés, selon notre courrier du 25.06.2019.

Pour Forum Neuvevillois,

Sanda Orha

La Neuveville le 20 novembre 2019



Conseil général du 27.11.2019

Motion : Encouragement des jeunes à voter

Introduction : Les jeunes électeurs votent peu et hésitent à s'impliquer en politique. La municipalité se doit d'encourager les nouveaux citoyens à utiliser leurs droits civiques et à s'engager dans la politique locale.

Développement : Les jeunes votent peu et ne participent que peu à la vie politique de manière générale, même si nous avons la chance de compter 6 conseillers généraux âgés de moins de 30 ans pour la présente législature.

Les élèves de l'Ecole Supérieure de Commerce interrogés lors de la conférence publique « Demain, je m'engage » ont déclaré qu'ils ne votaient pas, notamment par peur de se tromper, de ne pas comprendre les enjeux.

Selon un sondage Easyvote, membre de la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ), le nombre des jeunes consultant des informations politiques dans les médias plusieurs fois par semaine ont chuté de 10% depuis 2014 pour atteindre 35% seulement aujourd'hui. En 2017, 17% des jeunes disaient n'avoir jamais été encouragés à prendre part à la vie politique par qui que ce soit.

Le Parti Socialiste demande au Conseil municipal de mettre en place une stratégie d'information des jeunes électeurs les poussant à aller voter et d'encouragement à un engagement politique local, afin d'assurer la relève dans nos activités politiques de milice.

Pour atteindre le but recherché, le Conseil municipal pourra s'inspirer des actions chapeautées par la FSPJ, centre de compétences politiquement neutre dans le domaine de la formation et de la participation politique des jeunes, voire faire appel à un mandataire externe.

Pour le Parti Socialiste de La Neuveville

Willy Lehmann



Municipalité de La Neuveville							
Reçu		21 NOV. 2019					
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM				

Séance du Conseil Général du 27.11.19

Motion :

Introduction :

Le Pavillon du cimetière de la Neuveville ne répond plus aux usages actuels, notamment pour les chambres funéraires ; de plus d'autres aménagements liés aux activités de la Blanche Eglise sont fortement souhaités.

Développement :

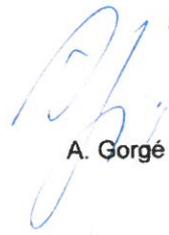
De l'avis même des Pompes Funèbres qui utilisent ces lieux, les chambres funéraires et de recueillement ne sont plus adaptées aux prescriptions actuelles et doivent être l'objet d'une complète rénovation.

De plus la Blanche Eglise accueille de nombreux concerts tout au long de l'année, ce qui enrichit la vie culturelle de la cité ; un local pouvant fonctionner comme vestiaire ou lieu de dépôt d'instruments pour les artistes est fort souhaité et pourrait être installé dans ce pavillon.

En outre les installations sanitaires à disposition des participants aux cérémonies funèbres ou aux concerts de la Blanche Eglise devraient être rénovées et accessibles à tous.

Pour le Parti Libéral-Radical


M. Burdet


A. Gorgé